

des ressources naturelles de la province et à la création de nouvelles entreprises industrielles. Les recherches effectuées dans les laboratoires du Conseil et de son usine pilote relèvent de deux divisions: la Direction des sciences du sol, à laquelle on confie tous les travaux sur la géologie des nappes d'eau souterraines, les levés et les recherches géologiques, l'enrichissement des minerais, et les sols, et la Direction des combustibles, qui s'intéresse à la houille, au pétrole, au gaz naturel, à la mise au point de produits et de procédés chimiques, ainsi qu'aux essais relatifs à l'essence et à l'huile. En plus de ces Directions, d'autres groupes s'occupent des services de génie industriel, des recherches relatives aux routes, de la physique des nuages y compris la grêle (travaux exécutés en collaboration avec d'autres organismes), ainsi que de certaines études particulières.

La Direction de cet organisme est assurée par un Conseil composé de dix représentants du gouvernement, de l'université et de l'industrie. Des comités consultatifs réunissant des spécialistes en chaque matière surveillent l'exécution des divers programmes de recherches. Les spécialistes en question viennent, soit du gouvernement provincial, soit du monde industriel, soit encore de l'université.

Les principaux laboratoires du Conseil sont situés sur le terrain de l'Université de l'Alberta à Edmonton. Une nouvelle usine pilote dans le quartier Clover Bar à l'est de la ville a été achevée récemment.

Ontario Research Foundation*.—Établi en 1928, cet organisme fonctionne en tant que société indépendante qui tire ses pouvoirs d'une loi spéciale de la législature; il est dirigé par un Bureau des gouverneurs nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Au début, il a été financé par une dotation à laquelle ont souscrit des fabricants, des sociétés et des particuliers et par une subvention provinciale. Toutefois, la majeure partie de son revenu actuel provient de recherches exécutées à forfait pour le compte de l'industrie, bien que divers ministères lui fournissent aussi des fonds pour des recherches et pour d'autres travaux entrepris à forfait. La fondation vise surtout à mettre en valeur l'industrie et les ressources naturelles de l'Ontario par l'application de la recherche scientifique. Elle ne limite pas son activité à la province, cependant; elle fait couramment des recherches à forfait pour n'importe quel organisme de tout le pays. Étant avant tout une institution de recherches industrielles, ses principaux domaines scientifiques sont la chimie, la physique, la métallurgie, la microbiologie appliquée, les textiles et le génie. D'autres services fournissent gratuitement à l'industrie des renseignements techniques sous les auspices du ministère de l'Économique et du Développement de l'Ontario et du Conseil national de recherches. En 1967, l'*Ontario Research Foundation* a déménagé à Sheridan Park où elle forme le noyau du Centre de recherches de Sheridan Park.

Conseil de recherches de la Colombie-Britannique*.—Ce Conseil est un institut de recherches industrielles, sans but lucratif, dont les bureaux et les laboratoires sont situés sur le terrain de l'Université de la Colombie-Britannique. Il cherche à assurer aux sociétés, même les moins importantes, une place intéressante sur les marchés canadiens et étrangers, grâce à l'utilisation des connaissances scientifiques les plus modernes. De concert avec le Conseil national de recherches, il assure, à titre gracieux, un service de renseignements de caractère technique; il exécute des recherches à forfait, à titre confidentiel; enfin, il poursuit, pour son compte et dans ses locaux, des recherches visant l'exploitation et l'utilisation plus efficaces des ressources de la province. L'activité du Conseil s'étend au domaine de la biologie appliquée, de la chimie, du génie, de la physique, de la recherche opérationnelle, de l'étude des marchés industriels et des prévisions de rentabilité.

Sous-section 3.—Recherches dans les universités

Les recherches dans les universités se rangent dans trois catégories principales: travaux dirigés par des membres du corps enseignant en sus de leurs fonctions d'éduca-

* Voir aussi pp. 407-408.